

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.02.2020

Révision: 19.01.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit : Zettex PU 50**
- **Code du produit:**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes**
- **Secteur d'utilisation**
SU3 Utilisations industrielles : utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
SU22 Utilisations professionnelles : domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Catégorie du produit** PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité
- **Catégorie de processus** PROC5 Mélange dans des processus par lots
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article
- **Emploi de la substance / de la préparation** : Mastic polyuréthane
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Zettex Europe BV
Plaza 20, 4782 SK Moerdijk
The Netherlands
+31(0)888-938839
info@zettex.nl
www.zettex.nl
- **Service chargé des renseignements** : laboratoire
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** +31(0)888-938839

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.02.2020

Révision: 19.01.2021

Nom du produit : Zettex PU 50

(suite de la page 1)

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

masse de réaction de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébaçate et de méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébaçate

- **Mentions de danger**

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection.

P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le récipient et son contenu conformément à la réglementation locale.

- **Indications complémentaires:**

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

- **Système de classification :** Oeil du lapin : non irritant (méthode : OCDE ligne directrice 405)

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

- **Description :**

Adhésif contenant un prépolymère de polyuréthane à base de diisocyanate de diphénylméthane

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119488216-32	xylène, mélange d'isomères Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	4-7%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5 Reg.nr.: 01-2119489379-17	dioxyde de titane substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	<5%
CAS: 1305-78-8 EINECS: 215-138-9 Reg.nr.: 01-2119475325-36	oxyde de calcium Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	<2%
CAS: 100-41-4 EINECS: 202-849-4 Reg.nr.: 01-2119489370-35	éthylbenzène Flam. Liq. 2, H225; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H332; Aquatic Chronic 3, H412	<2%
Numéro CE: 926-141-6 Reg.nr.: 01-2119456620-43	hydrocarbures en C11-C14, n-alcanes, iso- alcanes, cycliques, < 2% hydrocarbures aromatiques Asp. Tox. 1, H304	<2%
CAS: 1309-37-1 EINECS: 215-168-2 Reg.nr.: 01-2119457614-35	trioxyde de di fer substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	<2%
CAS: 1305-62-0 EINECS: 215-137-3 Reg.nr.: 01-2119475151-45	dihydroxyde de calcium Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315	<1%

(suite page 3)

FR



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.02.2020

Révision: 19.01.2021

Nom du produit : Zettex PU 50

CAS: 101-68-8 EINECS: 202-966-0 Reg.nr.: 01-2119457014-47	4,4'-diisocyanate de diphenylméthane <hr/> Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	<1%
CAS: 1333-86-4 EINECS: 215-609-9 Reg.nr.: 01-2119384822-32	noir de carbone substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	<0,5%
Numéro CE: 915-687-0 Reg.nr.: 01-2119491304-40	masse de réaction de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébaçate et de méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébaçate <hr/>  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410;  Skin Sens. 1A, H317	<0,5%

· **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales** : Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation** :
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **après contact avec la peau** : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux** :
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Effets anesthésiques
Migraine
Vertiges
Nausées
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction**:
Dioxyde de carbone
Mousse
Poudre d'extinction
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité** : Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone (CO)
Oxyde d'azote (NOx)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure, comme par exemple :
Acide cyanhydrique (HCN)
Isocyanates

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.02.2020

Révision: 19.01.2021

Nom du produit : Zettex PU 50

(suite de la page 3)

- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité** : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloignées les sources d'incendie.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir par moyen mécanique.
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Ne pas les fermer (réaction avec l'eau dégageant du gaz carbonique).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation ; ne pas fumer.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Prévoir la ventilation des emballages.
- **Indications concernant le stockage commun :** Non nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker à sec.
Stocker au frais.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères

VME (France)	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
IOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm Peau

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.02.2020

Révision: 19.01.2021

Nom du produit : Zettex PU 50

(suite de la page 4)

13463-67-7 dioxyde de titane	
VME (France)	Valeur à long terme: 10 mg/m ³
1305-78-8 oxyde de calcium	
VME (France)	Valeur à long terme: 2 mg/m ³
IOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 4 mg/m ³ Valeur à long terme: 1 mg/m ³ Respirable fraction
100-41-4 éthylbenzène	
VME (France)	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 88,4 mg/m ³ , 20 ppm risque de pénétration percutanée
IOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 884 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 442 mg/m ³ , 100 ppm Peau
hydrocarbures en C11-C14, n-alcanes, iso- alcanes, cycliques, < 2% hydrocarbures aromatiques	
VME (Union Européenne)	Valeur à long terme: 1200 mg/m ³
1309-37-1 trioxyde de di fer	
VME (France)	Valeur à long terme: 5 mg/m ³
1305-62-0 dihydroxyde de calcium	
VME (France)	Valeur à long terme: 5 mg/m ³
IOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 4 mg/m ³ Valeur à long terme: 1 mg/m ³ Respirable fraction
101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	
VME (France)	Valeur momentanée: 0,2 mg/m ³ , 0,02 ppm Valeur à long terme: 0,1 mg/m ³ , 0,01 ppm AR, C2
1333-86-4 noir de carbone	
VME (France)	Valeur à long terme: 3,5 mg/m ³

- **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Équipement de protection individuel :**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer.

- **Protection respiratoire :**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

À titre provisoire:

Filtre AB

- **Protection des mains :**

Gants de qualité supérieure en PVA

Le choix de gants appropriés est non seulement dépendant du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité, et celle-ci diffère selon le fabricant. Puisque le produit représente une préparation contenant plusieurs substances, la résistance des gants ne peut pas être connue d'avance avec certitude et doit donc être vérifiée avant utilisation.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.02.2020

Révision: 19.01.2021

Nom du produit : Zettex PU 50

(suite de la page 5)

- **Protection des yeux** : Lunettes de protection hermétiques.
- **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme : pâteux

Couleur : diverses

· Odeur : légère

· Modification d'état

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : 137 °C

· Point d'éclair : > 75 °C (ISO 3679)

· **Inflammabilité (solide)** : Le produit n'est pas classé inflammable car sa vitesse de combustion est inférieure à la limite réglementaire.

· **Température d'auto-inflammation** : > 200 °C

· **Auto-inflammation** : Le produit ne s'enflamme pas spontanément à température ambiante.

· **Danger d'explosion** : Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion :

inférieure : 0,6 Vol %

supérieure : 7 Vol %

· **Densité à 20 °C** : 1,15

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : non ou peu miscible

· 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Composés organiques volatils (COV) ayant une pression de vapeur supérieure ou égale à 0,01 kPa à 293,15 K (directive 1999/13/CE)** :

< 9,5%

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique

· **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines.

Réagit avec l'eau en dégageant du gaz carbonique. Dans des récipients fermés, risque d'éclatement des fûts suite à une surpression.

· **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.5 Matières incompatibles**: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.02.2020

Révision: 19.01.2021

Nom du produit : Zettex PU 50

(suite de la page 6)

- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères

Oral	LD50	8.700 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/4 h	6.350 mg/l (rat)

100-41-4 éthylbenzène

Oral	LD50	3.500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	17.800 mg/kg (rbt)

· Effet primaire d'irritation :

· **de la peau :** Irritation légère possible

· **des yeux :** Irritation légère possible

· Sensibilisation :

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

· Indications toxicologiques complémentaires :

Oeil du lapin : non irritant (méthode : OCDE ligne directrice 405)

· Pour des informations plus détaillées, consulter les fiches toxicologiques I.N.R.S. suivantes:

129 (M.D.I.)

77 (xylène)

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques :

· Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux: 2 (D) (Classification propre) : polluant

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.02.2020

Révision: 19.01.2021

Nom du produit : Zettex PU 50

(suite de la page 7)

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** Évacuer vers un centre d'incinération agréé, selon la législation en vigueur.
- **Code déchet :** 08 04 09*
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.1 Numéro ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR, ADN, IMDG · IATA | néant
Not regulated
néant |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe | néant |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA | néant |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: | Non applicable. |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |
| <ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport : | Non classé dangereux pour le transport comme spécifié aux paragraphes 2.2.41.1.5 du code ADR, 2.4.2.2.1 du code IMDG et 3.4.1.1.2.1 du code IATA étant donné que le produit est solide et que sa vitesse de combustion est inférieure à 2,2 mm/s |
| <ul style="list-style-type: none"> · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.02.2020

Révision: 19.01.2021

Nom du produit : Zettex PU 50

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 56a
- **Prescriptions nationales :**
- **Consulter le(s) tableau(x) des maladies professionnelles suivant(s):**
62 (affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques)
4 bis (affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant)
- **Décret français n° 2011-321** : classe A+
- **Règlement sur les biocides (UE/2012/528)**
Aucun des composants n'est compris.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche est notamment conforme aux règlements (CE) 1907/2006, 1272/2008 et à leurs amendements ; elle est rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) 830/2015.

- **Phrases importantes**
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Service établissant la fiche technique** : Laboratoire
- **Contact** : cf. § 1
- **Révision** :
Un astérisque en marge d'un paragraphe signifie que celui-ci a été modifié par rapport à la version précédente.
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.02.2020

Révision: 19.01.2021

Nom du produit : Zettex PU 50

(suite de la page 9)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
 Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
 Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

FR

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.02.2020

Révision: 19.01.2021

Nom du produit : Zettex PU 50

(suite de la page 10)

Annexe: Scénario d'exposition 1

- **Désignation** 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane
- **Désignation brève du scénario d'exposition**
Usage industriel pour mousse rigide, revêtements, adhésifs et produits d'étanchéité
Utilisation professionnelle finale dans les mousses rigides, peintures, adhésifs, enduits et les autres composites
Utilisation finale du produit de consommation dans les mousses rigides, peintures et adhésifs
- **Secteur d'utilisation**
SU3 Utilisations industrielles : utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
SU22 Utilisations professionnelles : domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
- **Catégorie du produit**
PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité
PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
PC32 Préparations et composés à base de polymères
- **Catégorie du procédé**
PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
PROC5 Mélange dans des processus par lots
PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article
ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)
ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)
ERC2 Formulation dans un mélange
- **Conditions d'utilisation** Conformément aux instructions d'utilisation.
- **Durée et fréquence**
Jusqu'à 8 heure(s) / jour
Pour utilisation finale du produit de consommation dans les mousses rigides, peintures et adhésifs : 1 jour/an
Zone de contact cutanée maximale de 2 cm²
- **Paramètres physiques**
- **Etat physique** liquide
- **Concentration de la substance dans le mélange** Matière première
- **Autres conditions d'utilisation**
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**
Facteur de dilution dans l'eau douce : 10
Facteur de dilution dans l'eau de mer : 100
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Utilisation intérieure.
Utilisation extérieure.
Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.02.2020

Révision: 19.01.2021

Nom du produit : Zettex PU 50

(suite de la page 11)

- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**
Conserver hors de portée des enfants.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**
N'est pas applicable.
- **Mesures de gestion des risques**
- **Protection du travailleur**
Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Mettre en place une ventilation aspirante aux points de transfert de matière et autres ouvertures ou manipuler sous hotte ou sous ventilation aspirante.
Si les mesures de contrôle technique/organisationnel ci-avant ne sont pas praticables, adopter les EPI suivants : porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de Type A ou mieux.
Utiliser une protection oculaire et des gants adaptés. Porter une combinaison adaptée pour empêcher toute exposition cutanée.
- **Mesures de protection organisationnelles**
S'assurer que les activités ne sont effectuées que par des spécialistes ou un personnel autorisé.
- **Mesures techniques de protection**
Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement
Ne travailler qu'en aspiration
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Mesures personnelles de protection**
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Lunettes de protection hermétiques.
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
À titre provisoire:
Filtre A2B2-P3
Gants de haute qualité en butyle, nitrile ou polychloroprène
Le choix de gants appropriés est non seulement dépendant du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité, et celle-ci diffère selon le fabricant. Puisque le produit représente une préparation contenant plusieurs substances, la résistance des gants ne peut pas être connue d'avance avec certitude et doit donc être vérifiée avant utilisation.
Vêtements de travail protecteurs.
- **Mesures pour la protection du consommateur**
Assurer un marquage suffisant.
Conserver sous clé et hors de portée des enfants.
Gants de protection.
Lunettes de protection hermétiques.
- **Mesures de protection de l'environnement**
- **Air** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Eau** Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.
- **Sol** Empêcher la pénétration dans le sol.
- **Mesures pour l'élimination** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Procédés d'élimination**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Estimation de l'exposition**
- **Travailleur (cutané)**
La plus haute exposition cutanée attendue est de 5,0 mg/kg/jour.
(estimation à l'aide d'EASE)
- **Travailleur (inhalation)** La plus haute exposition par inhalation attendue est de 0,05ppm.
- **Environnement**
La plus haute exposition de l'environnement attendue pour le sol est de 0,27 mg / kg poids sec.
La plus haute exposition de l'environnement attendue pour les eaux de surface est de 0,0687 mg/L.
La plus haute exposition de l'environnement attendue pour l'eau de mer est de 0,000543 mg/L.

(suite page 13)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.02.2020

Révision: 19.01.2021

Nom du produit : Zettex PU 50

(suite de la page 12)

· Consommateur

La plus haute exposition par inhalation attendue pour les consommateurs est de 0,020 ppm.

La plus haute exposition cutanée attendue pour les consommateurs est de 0,069 mg / kg / jour.

(modèle ConsExpo)

· Guide pour l'utilisateur en aval

Pour l'évaluation des risques, les outils conseillés par l'ECHA peuvent être utilisés.

FR

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.02.2020

Révision: 19.01.2021

Nom du produit : Zettex PU 50

(suite de la page 13)

Annexe: Scénario d'exposition 2

- **Désignation** xylène, mélange d'isomères
- **Désignation brève du scénario d'exposition**
Usage industriel pour mousse rigide, revêtements, adhésifs et produits d'étanchéité
Utilisation professionnelle finale dans les mousses rigides, peintures, adhésifs, enduits et les autres composites
Utilisation finale du produit de consommation dans les mousses rigides, peintures et adhésifs
- **Secteur d'utilisation**
SU3 Utilisations industrielles : utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
SU22 Utilisations professionnelles : domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU3 Utilisations industrielles : utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
SU22 Utilisations professionnelles : domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
- **Catégorie du produit**
PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité
PC32 Préparations et composés à base de polymères
- **Catégorie du procédé**
PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
PROC5 Mélange dans des processus par lots
PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
ERC2 Formulation dans un mélange
ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article
ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)
ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)
- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**
Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
- **Conditions d'utilisation**
Utilisation habituelle du secteur conformément à la partie 1.
Conformément aux instructions d'utilisation.
- **Durée et fréquence**
SU3 et SU22 :
Jusqu'à 8 h par jour, 300 jour(s) par an
SU21, PC1 (adhésifs, produits d'étanchéité) :
jusqu'à 1 fois par jour, 365 jours par an
Comprend des concentrations jusqu'à 25 %
Comprend une zone de contact cutané (mains) jusqu'à 35,73 cm²
Par application, les quantités utilisées sont couvertes jusqu'à 75 g
Comprend l'application dans un espace de 20 m³
Comprend une exposition jusqu'à 1 heure(s) par événement

(suite page 15)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.02.2020

Révision: 19.01.2021

Nom du produit : Zettex PU 50

(suite de la page 14)

- **Paramètres physiques**
- **Etat physique** liquide
- **Concentration de la substance dans le mélange** Matière première
- **Autres conditions d'utilisation**
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**
Facteur de dilution dans l'eau douce : 10
Facteur de dilution dans l'eau de mer : 100
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**
Utilisation intérieure.
Utilisation extérieure.
Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Éviter le contact avec la peau.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**
Conserver hors de portée des enfants.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**
Température d'application : température ambiante
- **Mesures de gestion des risques**
- **Protection du travailleur**

SU3 :

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (norme EN 374) s'il y a un risque de contact de la substance avec la peau. Éliminer les impuretés/les quantités répandues directement après l'apparition. Laver immédiatement les contaminations de la peau. Faire une formation de base du personnel, afin que l'exposition soit minimisée et qu'éventuellement les problèmes de peau soient signalés. D'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (par ex. pulvérisation) sont nécessaires.

Opérations de mélange (systèmes fermés) : assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

Préparation du matériel pour application / opérations de mélange (systèmes ouverts) : assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15 changements d'air par heure).

Vaporisation (automatiquement/robotisé) : effectuer dans une cabine aérée avec écoulement d'air laminaire.

Vaporisation : assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15 changements d'air par heure). Porter une protection respiratoire (norme EN 140 avec type de filtre A ou mieux).

Application au rouleau, par pulvérisation et par flux : assurer une ventilation supplémentaire aux points où se produisent des émissions.

Stockage avec des expositions occasionnelles et contrôlées : stocker la substance dans un système fermé.

Nettoyage : assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15 changements d'air par heure).

SU22 :

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (norme EN 374) s'il y a un risque de contact de la substance avec la peau. Éliminer les impuretés/les quantités répandues directement après l'apparition. Laver immédiatement les contaminations de la peau. Faire une formation de base du personnel, afin que l'exposition soit minimisée et qu'éventuellement les problèmes de peau soient signalés. D'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (par ex. pulvérisation) sont nécessaires.

Préparation du matériel pour application à l'intérieur : assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15 changements d'air par heure) ;

éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.

Préparation du matériel pour application à l'extérieur : veiller à ce que l'exploitation a lieu en extérieur ;

(suite page 16)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.02.2020

Révision: 19.01.2021

Nom du produit : Zettex PU 50

(suite de la page 15)

éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.

Application au rouleau, par pulvérisation et par flux à l'intérieur : assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15 changements d'air par heure) ; porter une protection respiratoire norme EN 140 avec type de filtre A ou mieux.

Application au rouleau, par pulvérisation et par flux à l'extérieur : veiller à ce que l'exploitation a lieu en extérieur ; porter une protection respiratoire norme EN 140 avec type de filtre A ou mieux.

Vaporisation à l'intérieur : effectuer dans une cabine aérée avec écoulement d'air laminaire.

Vaporisation à l'extérieur : veiller à ce que l'exploitation a lieu en extérieur ; éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures ; porter une protection respiratoire couvrant tout le visage selon la norme EN136 avec type de filtre A ou mieux.

Nettoyage et maintenance de l'équipement : éteindre les systèmes avant ouverture et maintenance de l'équipement ; éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.

Stockage avec des expositions occasionnelles et contrôlées : stocker la substance dans un système fermé ; assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15 changements d'air par heure).

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer.

• **Mesures de protection organisationnelles**

SU3 et SU 22 :

Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.

La boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.

S'assurer que les activités ne sont effectuées que par des spécialistes ou un personnel autorisé.

• **Mesures techniques de protection**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement

Respecter les limites d'émission

• **Mesures personnelles de protection**

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Porter des gants (homologués EN 374) ; si la contamination des mains est vraisemblable, rincer immédiatement toute contamination cutanée.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter une protection respiratoire norme EN 140 avec type de filtre A ou mieux.

Eviter tout contact avec la peau.

Vêtements de travail protecteurs.

• **Mesures pour la protection du consommateur**

Assurer un marquage suffisant.

Gants de protection.

Lunettes de protection hermétiques.

Conserver hors de portée des enfants.

Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

• **Mesures de protection de l'environnement**

• **Air** Aucune mesure particulière n'est requise.

• **Eau**

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Traitement des eaux usées sur site (avant leur rejet dans l'eau), pour atteindre le niveau exigé de nettoyage : 93,6 %

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.

• **Sol** Empêcher la pénétration dans le sol.

• **Mesures pour l'élimination**

Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.

S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

• **Procédés d'élimination**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

• **Guide pour l'utilisateur en aval**

Pour l'évaluation des risques, les outils conseillés par l'ECHA peuvent être utilisés.